

«Grand Bargain 2.0»

Cadre et annexes approuvés

Juin 2021

Services de traduction fournis par EU/DG ECHO.

Explication du processus et du cadre

Le 1^{er} février 2021, la personnalité éminente du Grand Bargain et les ministres et hauts responsables du groupe de facilitation ont approuvé une orientation générale sur l'avenir du «Grand Bargain» dans une annexe de quatre pages au compte rendu de la réunion.

Pour donner suite à cette orientation, à la mi-mars 2021, le groupe de facilitation a invité les groupes de travail à faire le point sur les résultats obtenus grâce au «Grand Bargain» et à évaluer les principaux résultats encore à atteindre ayant un rapport direct avec les deux priorités de base du «Grand Bargain 2.0» (localisation et financement de qualité). Les sherpas du groupe de facilitation se sont réunis le 26 mars 2021 pour débattre des propositions présentées par les groupes de travail et des prochaines étapes, y compris la réunion annuelle du «Grand Bargain», prévue les 15, 16 et 17 juin 2021. Compte tenu de la vaste expertise institutionnelle de son équipe, qui a notamment rédigé quatre examens annuels indépendants, l'ODI a été invité à faire part de son point de vue et de ses suggestions en tant que conseiller indépendant du groupe de facilitation. Parallèlement, au cours des derniers mois, de nouvelles consultations ont été menées auprès des parties intéressées. Le groupe «Friends of Gender» a également été consulté afin de veiller à ce que ses contributions soient prises en considération et de renforcer les composantes du cadre relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Sur la base des recommandations et des suggestions issues de ces réunions et documents (stratégies des groupes de travail, consultations de parties intéressées, suggestions de l'ODI), le groupe de facilitation propose le projet de cadre ci-après visant à mettre en œuvre l'orientation stratégique approuvée en février, ainsi que des éléments à approfondir.

- **Cadre pour le «Grand Bargain 2.0»**

L'objectif général initial du «Grand Bargain» est d'améliorer l'efficacité et l'efficacités du système humanitaire. Il est largement admis que cet objectif ne peut être atteint qu'en rapprochant le «Grand Bargain» des personnes que nous sommes déterminés à servir et en plaçant ces dernières au centre des préoccupations. C'est la raison pour laquelle le «Grand Bargain 2.0» redéfinit l'objectif général comme suit: «obtenir de meilleurs résultats humanitaires pour les populations touchées grâce à une efficacité, une efficacité et une obligation de rendre des comptes accrues, dans un esprit de contrepartie profitable à tous».

Afin de parvenir à ce résultat et de mesurer la réussite du prochain «Grand Bargain», deux priorités de base ont été définies: i) obtenir une masse critique de financement de qualité, permettant une réaction efficace et efficiente et garantissant la visibilité et l'obligation de rendre des comptes; ii) soutenir davantage le rôle moteur, les réalisations et les capacités des

intervenants locaux et à la participation des communautés touchées aux actions menées pour répondre aux besoins humanitaires.

Ces priorités de base, souvent désignées par les termes «financement de qualité» et «localisation», ont été soigneusement conçues de façon à intégrer les autres éléments cruciaux du «Grand Bargain», sans lesquels il n'est pas possible de favoriser l'autonomisation des intervenants locaux et d'obtenir un financement de qualité, à savoir notamment: l'efficacité et l'efficacit , la visibilit , le partage des risques, la transparence et l'obligation de rendre des comptes, y compris l'obligation de rendre compte de son action aux populations touch es. Les priorit s de base n'ont pas pour objectif d' tre exhaustives ou de limiter les efforts ax s sur les r formes, mais de canaliser les efforts vers des priorit s qui pr sentent un int r t pour tous les signataires et qui ont un potentiel de transformation de l' cosyst me humanitaire dans son ensemble. Tout au long du processus de d finition du cadre, une attention particuli re a  t  accord e   l' galit  entre les hommes et les femmes, conform ment   l' valuation de l'action humanitaire interinstitutionnelle portant sur le th me de l' galit  des genres.

Lors de la r union annuelle de juin 2021, les signataires seront invit s   reconn tre les progr s accomplis au cours des cinq derni res ann es, tels que d crits dans le(s) rapport(s) annuel(s) ind pendant(s), et   renouveler leur engagement en faveur de l' laboration concr te et de la r alisation d'un «Grand Bargain 2.0». Le cadre pour le «Grand Bargain 2.0» d finit la mani re dont les signataires s'efforceront d'atteindre l'objectif strat gique global et de mettre en  uvre les priorit s de base en articulant leur action autour de quatre grands piliers de r sultats: 1) flexibilit , pr visibilit , transparence et suivi; 2) partenariats  quitables et fond s sur des principes; 3) obligation de rendre des comptes et inclusion; 4) hi rarchisation des priorit s et coordination. Le projet de cadre d finit ensuite les r alisations prioritaires et propose des activit s plus d taill es qui contribueraient   la r alisation des quatre objectifs. Les piliers de r sultats ne sont pas un prolongement des groupes de travail, et il n'est pas pr vu que des structures sp cifiques leur soient attach es; ils fonctionneront au niveau des r sultats. Les piliers de r sultats visent plut t   regrouper les r alisations et   pr senter un regroupement rationnel qui donne un aper u de la mani re dont la structure soutient les priorit s de base et l'objectif g n ral.

Le cadre n'a pas pour objectif de d montrer l'interconnexion des diff rentes r alisations et activit s; il n'est ni exhaustif ni destin    limiter les discussions   ce stade. Le cadre est fond  sur les nombreux retours re us de tous les signataires. La r union annuelle de 2021 et les discussions ult rieures sur la mise en  uvre du cadre pour le «Grand Bargain 2.0» devraient permettre d'affiner encore le cadre, particuli rement en ce qui concerne les r alisations et les activit s.

- **Annexes structurelles: caucus politiques, renforcement de la participation des acteurs locaux et nationaux et exemples de r alisations et d'activit s possibles**

L'une des recommandations pour le «Grand Bargain 2.0»,  manant de toutes les parties int ress es et de tous les groupes de travail, porte sur la n cessit  d' lever les d bats et la prise de d cision   un niveau plus politique et strat gique. Le groupe de facilitation a donc

élaboré une proposition axée sur des «caucus» associant des signataires compétents et concernés (des «coalitions de bonnes volontés») qui acceptent de suivre, de stimuler et d'encourager les progrès en ce qui concerne des engagements spécifiques pris au niveau politique. Les «champions» autodésignés adopteraient des actions spécifiques du cadre pour le «Grand Bargain 2.0» et recruteraient de manière proactive et indépendante d'autres parties prenantes clés en vue de travailler ensemble en comité restreint afin de permettre une discussion ouverte et franche, des échanges de vues, une analyse des goulets d'étranglement et la prise de décisions. Les résultats de ces discussions seraient ensuite présentés aux autres signataires pour être débattus plus avant ou pour adoption. Cette idée est développée plus en détail à l'annexe I.

L'autre grande recommandation issue des enquêtes menées en septembre 2020 et approuvée par les hauts responsables du groupe de facilitation en février 2021 est de mettre la révolution en matière de localisation et de participation au cœur du «Grand Bargain 2.0». Pour y parvenir efficacement, il est clair qu'il est nécessaire de renforcer la participation des acteurs locaux en tant que véritables partenaires stratégiques du processus, tout en reconnaissant que ces acteurs locaux ont un rôle essentiel à jouer et que de l'espace, des ressources et d'autres formes de soutien sont nécessaires. L'annexe II présente quelques possibilités d'action. Parmi les autres éléments structurels qui ont été approuvés lors de la réunion principale du groupe de facilitation en février, on peut citer 1) le maintien de la fonction de «personnalité éminente», chargée de promouvoir et de soutenir le «Grand Bargain 2.0» sur une période de deux ans et 2) le maintien du groupe de facilitation, composé de représentants de tous les groupes de parties intéressées au sein du «Grand Bargain».

Le groupe de facilitation souhaiterait suggérer que la forme soit subordonnée à la fonction. Une fois que le cadre pour le «Grand Bargain 2.0» aura fait l'objet d'un consensus général, il sera plus facile de discuter et d'élaborer d'autres éléments structurels afin de soutenir sa mise en œuvre. Ces discussions devraient avoir lieu pendant et après la réunion annuelle de juin 2021.

L'annexe III est un tableau contenant des exemples de réalisations et d'activités possibles, qui s'appuie sur les travaux des groupes de travail, ainsi que sur leurs recommandations. Ces réalisations et activités seront développées plus avant et mises en œuvre notamment grâce à l'amélioration des objectifs actuels ou par la définition de nouveaux objectifs.

GRAND BARGAIN 2.0

OBJECTIF STRATÉGIQUE

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Obtenir de meilleurs résultats humanitaires pour les populations touchées grâce à une efficacité, une efficacie et une obligation de rendre des comptes accrues, dans un esprit de contrepartie profitable à toutes les parties intéressées.

PRIORITÉS DE BASE

PRIORITÉ DE BASE 1

Une masse critique de **financement de qualité** est atteinte; elle permet une réaction efficace et efficiente et garantit la visibilité et l'obligation de rendre des comptes.

PRIORITÉ DE BASE 2

Le rôle moteur des **intervenants locaux**, leurs réalisations et leurs capacités bénéficient d'un soutien accru, de même que la **participation des communautés touchées** aux actions menées pour répondre aux besoins humanitaires.

PILIERES DES RÉSULTATS

Flexibilité, prévisibilité, transparence et suivi

Un montant plus élevé de fonds de qualité est transféré aux partenaires humanitaires, dont une plus grande proportion à destination des acteurs locaux, afin de garantir une intervention de haute qualité, à grande échelle, rapide et adaptée, avec un suivi approprié et une transparence quant à l'utilisation et à l'incidence du financement.

Partenariats équitables et fondés sur des principes

Un financement de qualité et des partenariats locaux doivent reposer sur une compréhension systémique de la gestion des risques (y compris le partage et le transfert des risques) et sur des principes clairs pour les partenariats qui soutiennent la mise en place et la capacité de l'encadrement local.

Obligation de rendre des comptes et inclusion

Pour être de qualité, les interventions doivent s'adapter aux capacités, aux priorités et aux points de vue des personnes touchées, et soutenir l'agence et la participation des personnes dont les besoins et la vulnérabilité sont aggravés par les inégalités entre les hommes et les femmes, le handicap, l'exclusion sociale et la marginalisation, et les travailleurs humanitaires doivent répondre de leurs actes devant les personnes touchées.

Hiérarchisation des priorités et coordination

Un financement de qualité cible les plus vulnérables afin de leur apporter ce dont ils ont le plus besoin, sur la base de processus consultatifs inclusifs et d'une analyse de genre avec les populations touchées, et d'une coordination efficace qui favorise une représentation accrue des intervenants locaux et, dans la mesure du possible, l'encadrement par ces derniers, y compris par des organisations de femmes.

LIEN AVEC LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS CONVENUS EN 2016/2018

Principaux engagements relatifs à une plus grande transparence (1.2), soutien aux intervenants locaux (2.1), planification pluriannuelle, collaborative et flexible et financement pluriannuel (7.1) et affectation réduite (8.2), et rapports harmonisés des discours (9.1).

Principaux engagements en matière de soutien aux intervenants locaux (2.4), augmentation de l'aide en espèces (3.1), réduction des évaluations individuelles des donateurs (4.5).

Principaux engagements concernant l'évaluation et l'analyse conjointes des besoins (5.1), l'engagement et l'obligation de rendre compte aux populations touchées (6.1), et groupe humanitaire-développement (10.4).

Annexe I: caucus politiques

Selon le dictionnaire [Merriam-Webster](#), un caucus fait généralement référence à un *rassemblement de responsables politiques qui œuvrent à la réalisation d'un objectif commun*, et constitue donc un concept utile dans la mesure où nous nous dirigeons vers un «Grand Bargain 2.0» qui met l'accent sur les éléments politiques incitant au changement dans la manière de concevoir et d'apporter l'aide humanitaire. L'une des principales faiblesses de l'approche par groupe de travail du «Grand Bargain» à ce jour est qu'elle a traité tous les problèmes sur un pied d'égalité, ce qui a conduit à la création de très grands groupes qui peinent à parvenir à un accord sur des points spécifiques.

L'approche par «caucus» associe des signataires compétents et concernés («coalitions de bonnes volontés») qui acceptent de suivre, de stimuler et d'encourager les progrès en ce qui concerne des engagements spécifiques. L'approche par caucus ne devrait en aucun cas être interprétée comme un moyen d'exclure certains signataires. Au contraire, les «champions» autodésignés adopteraient des actions spécifiques du cadre pour le «Grand Bargain 2.0» et recruteraient de façon proactive et indépendante d'autres parties prenantes clés en vue de travailler ensemble en comité plus restreint, ce qui permettrait d'avoir des discussions initiales ouvertes et franches axées sur l'identification des besoins et des solutions, de procéder à des échanges de vues francs et à une analyse des goulets d'étranglement, et de faciliter la prise de décision.

Les caucus permettraient de trouver des solutions, dans l'hypothèse où des accords pourraient être plus facilement conclus entre 2, 3 ou 4 partenaires disposant d'un pouvoir de décision. Une fois qu'un plan serait prêt, le processus serait encore étendu en associant et en consultant d'autres signataires intéressés, selon une approche en cercles concentriques successifs, en veillant à ce que ce processus ne limite pas la consultation et favorise l'inclusion.

Les caucus devraient coopérer les uns avec les autres chaque fois que cela est possible, afin de garantir une approche plus globale du «Grand Bargain 2.0». Les «champions» devraient informer le secrétariat du thème qu'ils souhaitent aborder selon l'approche par «caucus», et indiquer quels autres signataires ils souhaitent associer. Cela permettrait la mise en place d'un **répertoire transparent** des discussions en cours, donnant la possibilité aux autres signataires de se joindre à celles-ci, ou de renforcer la coopération.

Il convient de souligner que l'approche par «caucus» ne remplace pas les groupes de travail. Il s'agit seulement d'une occasion supplémentaire donnée aux hauts responsables d'inviter leurs homologues à discuter de sujets spécifiques. Par exemple, un «co-responsable» d'un groupe de travail continuerait d'organiser des discussions techniques et autres dans le cadre du groupe de travail (ou au sein d'autres instances s'il en est décidé ainsi), mais le haut responsable du groupe de travail pourrait décider de traiter les questions en suspens avec des hauts responsables de son choix afin de faciliter les progrès techniques du groupe de travail.

Les caucus individuels, composés de petits groupes de «champions», contribueraient à **stimuler le changement politique** dans l'ensemble du «Grand Bargain», en démontrant la faisabilité d'initiatives au sein des petits groupes et en permettant ensuite à d'autres acteurs de reproduire et/ou de rejoindre ces initiatives. Ce processus n'est pas différent des

discussions entre sherpas ou hauts responsables. **L'objectif est d'encourager la participation à haut niveau en lui donnant une visibilité.**

Les caucus ne sont pas destinés à être des structures formelles: ils doivent être flexibles, adaptables, informels et collégiaux, et axés sur des intérêts partagés et un objectif commun, qui peuvent être une transformation ou un changement spécifique, ou quelque chose de plus profond.

Les caucus devraient représenter une grande variété d'acteurs, y compris des acteurs locaux (de taille petite à grande), qui sont susceptibles d'unir leurs forces et qui sont réellement intéressés par un changement particulier. Les caucus permettront des échanges francs, transparents, honnêtes et exigeants de points de vue et d'idées, par un recours aux règles de Chatham House pour partager ouvertement des impressions sans les relier explicitement à des acteurs ou à des individus spécifiques.

Au besoin, le groupe de facilitation et la personnalité éminente utiliseraient leur influence politique pour faire en sorte que les principaux acteurs travaillant sur des questions spécifiques fassent partie du caucus.

Les caucus tiendraient le secrétariat du «Grand Bargain» et, de cette manière, les signataires du «Grand Bargain» au sens large, **informés de leurs activités et de leurs membres.** Le secrétariat conserverait un **répertoire** informel des caucus et de leurs thèmes et objectifs respectifs à des fins de transparence vis-à-vis de tous les signataires, qui serait partagé **sur une base trimestrielle.** Il ne s'agit pas de les surveiller ou de les contrôler, mais plutôt de donner une vue d'ensemble, d'assurer la cohérence et d'éviter les chevauchements d'initiatives.

Le groupe de facilitation sera informé par les caucus par l'intermédiaire du secrétariat du «Grand Bargain». Le groupe de facilitation **apporterait un soutien afin de garantir la cohérence et une représentation équilibrée,** y compris avec la présence d'acteurs locaux dans les caucus, et d'assurer la complémentarité avec les groupes de travail restants, de sorte que les activités du cadre approuvées lors de la réunion annuelle restent sur la bonne voie.

Les progrès des caucus peuvent être évalués lors de la réunion annuelle au regard des priorités de base, et les réalisations/éléments livrables peuvent être soumis pour approbation par consensus par une ou plusieurs parties intéressées du «Grand Bargain» (ou au moyen d'un vote à la majorité), selon le cas. Il convient également de souligner que, dans de nombreuses circonstances, les caucus aborderont des questions qui pourraient ne pas nécessiter d'approbation. Un exemple typique serait la discussion autour de l'adoption du format de rapport «8+3», d'une souplesse accrue ou d'un financement pluriannuel. Dans ce cas, le «champion» s'adresserait à un ou plusieurs partenaires spécifiques et demanderait par exemple l'adoption du modèle «8+3». Si le modèle est adopté, l'information sera simplement notifiée. Si un donateur décide, à la suite d'une discussion au sein d'un «caucus», d'accroître le financement pluriannuel, cette information sera également notifiée afin de permettre à d'autres signataires de prendre connaissance de la possibilité offerte (bien entendu, cette possibilité ne devrait pas être offerte dans un cadre strictement bilatéral; si tel est le cas, alors

l'initiative ne pourrait ne pas être considérée comme s'inscrivant dans le cadre du «Grand Bargain»).

Annexe II: participation significative des acteurs nationaux et locaux

Bien que la communauté humanitaire doive encore négocier et approuver un concept final pour le «Grand Bargain 2.0», il est clair que la localisation et la participation communautaire seront au cœur de celui-ci. À ce titre, la participation des acteurs locaux dans le cadre du «Grand Bargain 2.0» mérite une attention et une réflexion particulières afin de veiller à ce que les solutions trouvées répondent aux besoins des acteurs locaux, et à ce que ces derniers soient considérés comme des partenaires égaux et stratégiques du système humanitaire. Toutefois, les acteurs locaux ne constituent pas un groupe homogène et vont des gouvernements locaux, ONG et organisations à base communautaire (OBC) aux sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui sont des auxiliaires de leurs gouvernements respectifs. Les acteurs locaux sont non seulement hétérogènes mais aussi nombreux, avec 26 000 ONG locales enregistrées pour le seul Bangladesh. Il n'est donc pas facile de trouver un moyen réaliste de garantir la participation significative des acteurs locaux composant ce spectre. Néanmoins, des efforts supplémentaires pourraient et devraient être consentis à l'avenir pour renforcer la représentation et l'inclusion des acteurs locaux dans la prise de décision stratégique dans le cadre du «Grand Bargain».

Quelques moyens possibles de renforcer la participation des acteurs locaux dans le cadre du «Grand Bargain 2.0» sont exposés ci-dessous, étant entendu que la participation efficace des acteurs locaux nécessite des **ressources spécifiques**, et une certaine volonté. Un accord de partage des coûts visant à soutenir la participation des acteurs locaux dans le cadre du «Grand Bargain 2.0» sera probablement nécessaire pour y parvenir. En outre, on ne peut pas simplement s'attendre à ce que les acteurs locaux se conforment aux structures et processus existants. Idéalement, les acteurs locaux s'engageront eux-mêmes en fonction de leurs capacités, une fois qu'une plateforme créant des conditions favorables à la coopération sera mise en place. Les suggestions ci-dessous visent à offrir diverses possibilités de participation aux acteurs locaux, à différentes échelles: échelle mondiale/politique, échelle mondiale/technique, en tant que signataires et à l'échelle nationale.

À l'échelle mondiale/politique: un représentant des acteurs locaux fera partie du groupe de facilitation du «Grand Bargain 2.0».

Cette suggestion vise à reconnaître que les acteurs locaux ont des perspectives supplémentaires par rapport à la communauté des ONG au sens large, et qu'il convient d'intégrer ces points de vue à un stade précoce, dès que le groupe de facilitation, en partenariat avec la personnalité éminente et le secrétariat du «Grand Bargain», élabore des approches et des concepts pour amélioration et adoption par les signataires.

À l'instar des autres membres du groupe de facilitation, ce représentant des acteurs locaux serait un signataire «Grand Bargain» existant et serait remplacé chaque année, garantissant ainsi qu'aucun acteur local ne domine le discours porté. En outre, il serait souhaitable que ce siège soit occupé par l'un des consortiums d'acteurs locaux¹ qui représentent de nombreux

¹ Par «consortiums d'acteurs locaux», on entend un groupe d'intervenants humanitaires de portée nationale ou infranationale

acteurs locaux différents, assurant ainsi un degré adéquat de représentativité. Les acteurs locaux devraient s'entendre entre eux et désigner un représentant, en s'inspirant des pratiques mises en place par d'autres parties intéressées. Un effort sera fait pour inclure un groupe diversifié de consortiums nationaux/locaux en tant que signataires et assurer la représentation des différentes régions du monde.

En outre, le groupe «Friends of Gender» disposera d'un point de contact auprès du groupe de facilitation, qui garantira un accès au groupe de facilitation et sa participation régulière. Les groupes locaux dirigés par des femmes auront ainsi plusieurs moyens de participer au «Grand Bargain».

Au niveau mondial/technique: les acteurs locaux, y compris les gouvernements des États concernés aux échelons national et local, sont encouragés à participer au «Grand Bargain» au niveau technique, par l'intermédiaire de la future structure du «Grand Bargain 2.0», des ONG et des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, selon le cas, et selon les nouvelles priorités de base. De cette manière, les acteurs locaux qui ne sont pas signataires du «Grand Bargain» auraient la possibilité, par l'intermédiaire des instances susmentionnées, d'influencer les signataires, en ciblant spécifiquement ceux qui ont le pouvoir financier et institutionnel le plus important pour opérer des changements, en partageant des points de vue auxquels les signataires ont généralement moins accès. En contrepartie, les acteurs locaux devraient émettre des critiques constructives, formuler des demandes et fournir des exemples de domaines dans lesquels ils ne voient pas les changements qu'ils attendent du «Grand Bargain 2.0», ainsi que des idées et des suggestions sur la manière de réaliser ces changements. Ils devraient également participer à la mise en œuvre des objectifs, des résultats et des réalisations du «Grand Bargain», contribuant ainsi à la réussite de celui-ci.

Acteurs locaux en tant que signataires du «Grand Bargain 2.0»: compte tenu de la taille et de la diversité de ce groupe de parties intéressées, l'adhésion au «Grand Bargain» est accordée en priorité aux consortiums qui peuvent représenter une masse critique de parties prenantes, ainsi qu'aux ONG et aux OBC qui ont la capacité effective de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre du «Grand Bargain». Un effort sera fait pour amener, le cas échéant, les gouvernements bénéficiaires à participer au «Grand Bargain 2.0». Pour ce faire, des réunions spécifiques seraient organisées avec les gouvernements des États concernés.

Changement au niveau des pays: il est tout à fait admis que le «Grand Bargain» doit s'éloigner de l'approche «De Genève au front» pour atteindre ses objectifs. Les initiatives de consultation nationales et régionales actuellement menées par des collègues à l'échelle nationale [soit par la coordination des pouvoirs publics ou d'instances du CPI telles que les groupes, les équipes de coordination inter-groupes et les équipes de coordination de l'assistance humanitaire, soit par l'intermédiaire de structures moins formelles telles que les **groupes de référence nationaux** proposés (ci-dessous)] seront communiquées dans une optique prévoyante avec les acteurs locaux afin de nouer le dialogue avec le «Grand Bargain» et de contester l'hégémonie des acteurs humanitaires et d'aide au développement qui ont traditionnellement détenu le pouvoir dans le secteur. En outre, lorsqu'il existe une énergie, des capacités et des besoins définis le justifiant, les parties prenantes à l'échelon national peuvent former des groupes de référence nationaux, ou des groupes de référence régionaux lorsque

cela est plus souhaitable, dont les membres utiliseront le cadre général du «Grand Bargain» pour obliger les directeurs des pays donateurs, les ONGI, les agences des Nations unies, les équipes humanitaires nationales et les coordonnateurs de l'assistance humanitaire à rendre compte de leurs engagements. Il convient de tirer des enseignements des dialogues menés à l'échelle nationale par les groupes de travail concernant la localisation afin d'orienter la mise en place/le fonctionnement des groupes de référence nationaux et de s'appuyer sur les groupes de travail existants en matière de localisation, lorsqu'ils existent.

En exposant les personnes qui détiennent le pouvoir au sein du système humanitaire à un lieu sûr de critique concernant leurs progrès dans la réalisation des objectifs du «Grand Bargain», ces groupes créent une pression politique accrue en faveur du changement.

Le groupe de référence national devrait idéalement être de petite taille (moins de dix personnes) et pourrait comprendre des représentants des personnes touchées, des membres de la société civile locale, des représentants des travailleurs et des employeurs (partenaires sociaux), des médias engagés, des universitaires, des gouvernements nationaux, des autorités locales (y compris des municipalités), des organisations multilatérales non humanitaires et des nouveaux donateurs.

Le processus proposé pour la création d'un tel groupe comprendrait un processus de nomination simple, soit par les signataires existants, soit par les parties intéressées (auto-nomination), et une nomination par le coordonnateur humanitaire. Les groupes nationaux de référence feront régulièrement rapport au groupe de facilitation et aux signataires au sens large par l'intermédiaire du secrétariat du «Grand Bargain». Des réunions avec les groupes nationaux de référence seraient organisées, selon les besoins, afin de partager des points de vue, d'échanger des informations et de permettre aux groupes de référence nationaux d'alimenter et d'influencer les discussions et les prises de décision au niveau mondial, y compris par l'intermédiaire des caucus. En outre, un représentant de chaque groupe national de référence sera invité à assister à la réunion annuelle du «Grand Bargain».

En proposant ce modèle, le groupe de facilitation reconnaît que les réalités nationales font que de nombreuses parties prenantes qui pourraient apporter une valeur ajoutée à un tel groupe, ainsi qu'à des progrès plus globaux en ce qui concerne le «Grand Bargain» à l'échelon national, ont peu de chances de disposer du temps, de l'énergie ou des connaissances linguistiques nécessaires pour prendre part à des discussions qui peuvent être assez techniques et jargonneuses.

Cela ne devrait pas empêcher la mise à l'essai du modèle dans des situations où l'énergie et les capacités requises sont disponibles, ce qui mène à deux autres observations: les structures humanitaires existantes à l'échelle nationale (les équipes de coordination de l'assistance humanitaire et les coordonnateurs de l'assistance humanitaire, entre autres) devront encore, dans une large mesure, être à l'origine du changement, ce qui nécessitera un encadrement et une prise de conscience. Elles devront également créer activement de l'espace et permettre les contributions des acteurs locaux sous quelque forme, langue ou structure que ce soit.

Bien que la création d'un tel espace puisse à tort sembler représenter une charge supplémentaire pour des organismes de coordination de l'assistance humanitaire déjà

surchargés, il est probable qu'il y aura un gain considérable du point de vue de l'amélioration de l'accès pour les acteurs locaux, de l'amélioration de la complémentarité entre les acteurs locaux et internationaux et, en fin de compte, de l'amélioration des résultats humanitaires.

Appendice 1 – Mandat proposé pour le groupe de référence.

Mandat

Le groupe de référence mondial/national du «Grand Bargain» a pour mission de fournir une plateforme au sein du «Grand Bargain» et de donner la parole à ceux qui disposent d'un pouvoir limité dans l'écosystème humanitaire. Les groupes nationaux de référence offrent un environnement permettant aux acteurs locaux de participer à un dialogue ouvert et, si nécessaire, d'inciter les signataires au changement dans un environnement de confiance et de les amener à rendre des comptes.

Dans un esprit d'objectifs communs et de confiance, les membres du groupe de référence sont censés adresser aux signataires du «Grand Bargain» des critiques constructives, des demandes et des exemples de situations dans lesquelles ils ne constatent pas les changements qu'ils attendent du «Grand Bargain», ainsi que des idées et des suggestions sur la manière d'opérer ces changements dans le contexte mondial/national.

Le groupe de référence devrait être de petite taille (moins de dix personnes) et pourrait comprendre des représentants des personnes touchées, des membres de la société civile locale, des représentants des travailleurs et des employeurs (partenaires sociaux), des médias engagés, des universitaires, des gouvernements d'États touchés, des organisations multilatérales non humanitaires et de nouveaux donateurs. Il convient d'accorder une attention particulière à la diversité des points de vue au sein de ces groupes de référence, y compris en ce qui concerne la participation et la direction des organisations de défense des droits des femmes et des organisations locales de femmes.

Les membres devraient être nommés par les signataires du «Grand Bargain» ou par l'autodésignation de parties prenantes concernées, et ils seront nommés par la personnalité éminente/le coordonnateur de l'assistance humanitaire.

<Fin>

Annexe III: EXEMPLES DE RÉALISATIONS ET D'ACTIVITÉS POSSIBLES (EN CONSTANTE ÉVOLUTION)

Piliers des résultats	Flexibilité, prévisibilité, transparence et suivi		Partenariats équitables et fondés sur des principes		Obligation de rendre des comptes et inclusion		Hiérarchisation des priorités et coordination	
	Réalisations proposées	Activités proposées	Réalisations proposées	Activités proposées	Réalisations proposées	Activités proposées	Réalisations proposées	Activités proposées
<p>Réalisations et activités</p> <p>(Domaines d'action spécifiques et activités proposées pour garantir l'obtention des résultats)</p>	<p>Financement pluriannuel modulable</p> <p>Davantage de financements de qualité (modulables et pluriannuels) acheminés et recours à des mécanismes et instruments permettant une transmission plus efficace des financements de qualité aux partenaires en</p>	<p>Par exemple, s'appuyer sur les hausses des financements pluriannuels modulables déjà réalisées, augmenter le volume et le pourcentage de financements flexibles (non affectés ou soumis à des conditions peu contraignantes, non ciblés) et pluriannuels, ainsi que les autres formes de modularité agiles, prévisibles et intégrées.</p>	<p>Établissement de rapports et risque</p> <p>Simplification et harmonisation des pratiques de vigilance, d'assurance, d'établissement de rapports et de gestion des risques dans la chaîne de livraison, amélioration de l'efficacité de la mise en œuvre.</p>	<p>Par exemple, poursuite du déploiement du modèle 8+3 par tous les signataires. Par exemple, adoption d'une pratique d'évaluation plus cohérente et proportionnée. Par exemple, poursuite de la discussion ouverte sur le partage des risques, en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés par les Pays-Bas et le CICR, afin de garantir un meilleur équilibre</p>	<p>Responsabilité collective</p> <p>Amélioration de la responsabilité collective des donateurs, des intervenants et des communautés touchées en ce qui concerne leur capacité à répondre aux besoins et aux priorités des communautés touchées,</p>	<p>Par exemple, soutenir plus systématiquement les organismes transversaux tels que les groupes de travail sur l'engagement communautaire et l'obligation de rendre des comptes. Par exemple, soutenir les efforts des dirigeants nationaux. Par exemple, position commune des donateurs sur les approches</p>	<p>Hiérarchisation des priorités et évaluation des besoins</p> <p>Un processus coordonné, impartial, collaboratif, plurisectoriel et intersectoriel d'évaluation des besoins est en place pour soutenir l'analyse des données, ainsi que la hiérarchisation</p>	<p>Par exemple, révision, approbation, essais et déploiement d'un cadre d'analyse intersectoriel conjoint. Par exemple, assurer la participation /le rôle moteur des acteurs locaux pour ce qui est de l'évaluation des besoins. Par exemple, veiller à l'intégration de l'égalité entre les</p>

	aval/acteurs locaux ² .	<p>Par exemple, effectuer des décaissements plus rapides de fonds en faveur de partenaires en aval, y compris en faveur d'acteurs locaux et d'organisations dirigées par des femmes.</p> <p>Par exemple, une plus grande répercussion du financement des frais généraux sur les partenaires en aval, par exemple en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur l'engagement du HCR de 4 %.</p>		tout au long de la chaîne de livraison.	en mettant l'accent sur les besoins et les priorités des femmes et des filles ainsi que d'autres groupes vulnérables.	collectives en matière d'engagement communautaire, d'obligation de rendre des comptes et de responsabilité à l'égard des populations touchées, et approche de financement plus coordonnée. Par exemple, soutenir l'autonomisation des acteurs locaux afin de contribuer à l'amélioration de l'obligation de rendre compte. Par exemple, renforcement de la responsabilité à	on des priorités et la prise de décision qui en découlent, afin d'éclairer autant que possible les allocations de financement ³ .	hommes et les femmes et de l'analyse intersectoriel le dans le cadre d'analyse intersectoriel conjoint.
--	------------------------------------	---	--	---	---	---	--	---

² À mettre en balance avec le besoin de visibilité, y compris des organisations dirigées par des femmes, des organisations de défense des droits des femmes et des organisations représentant les groupes à risque, et notamment les personnes handicapées.

³ Y compris un lien avec les résultats collectifs pour l'ensemble des acteurs de la paix et du développement ainsi que leurs cadres respectifs.

		<p>Par exemple, un financement accru pour les acteurs locaux, y compris pour les organisations locales dirigées par des femmes, les organisations de personnes handicapées et celles représentant d'autres personnes marginalisées.</p> <p>Par exemple, des progrès dans la réduction des doubles emplois et des coûts de gestion par les agences des Nations unies.</p> <p>Par exemple, étudier davantage d'autres bonnes pratiques pour</p>				<p>l'égard des femmes et des filles touchées par une crise et à risque. Par exemple, des actions stratégiques visant à répondre aux besoins et à atténuer les risques de violence à l'égard des femmes et des filles et à promouvoir des objectifs clés liés à l'autonomisation des femmes et des filles touchées par une crise.</p>		
--	--	---	--	--	--	--	--	--

		<p>fournir des financements de qualité plus modulables, y compris des approches fondées sur des programmes stratégiques, ou réserver des fonds en consultation avec les partenaires.</p> <p>Par exemple, développer les liens avec les deux autres piliers du groupe de haut niveau sur le financement de l'assistance humanitaire.</p> <p>Par exemple, promouvoir l'utilisation stratégique des instruments de financement pour encourager</p>						
--	--	---	--	--	--	--	--	--

		les approches fondées sur les interactions et réduire la compartimentation de l'aide.						
Transparence et suivi Amélioration de la transparence, visibilité de l'utilisation du financement de qualité par résultat/incidence, visibilité accrue et rapide des différents acteurs humanitaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement, des donateurs	Par exemple, suivi de l'utilisation des fonds, sur des questions spécifiques (par exemple, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'inclusion sociale), par la publication de données dans l'IITA et d'autres plateformes complémentaires.	Rôle des intermédiaires Des attentes claires à l'échelle du système des intermédiaires (partenaires en amont et en aval) dans le soutien à la direction et à la mise en œuvre à	Par exemple, définir et adopter des principes/orientations pour le rôle des intermédiaires, ainsi que pour les relations donateur-premier bénéficiaire. Par exemple, donner une clarté sur les instruments destinés à fournir des ressources/un soutien ciblés pour renforcer l'encadrement	Analyse de vulnérabilité Analyse approfondie de la vulnérabilité, des différents besoins et capacités de réaction, y compris de leurs causes profondes, et intégration régulière et	Par exemple, des enquêtes de perception sont régulièrement réalisées auprès des populations touchées pour s'assurer que leurs retours sont systématiquement intégrés dans les réponses, avec une documentation à l'échelle du système sur la	Coordination des opérations en espèces Coordination stratégique prévisible et responsable de l'assistance en espèces et en bons, en particulier des espèces à usages multiples.	Par exemple, accord sur un cadre prévisible et responsable pour la coordination stratégique des espèces dans les interventions. Par exemple, assurer la participation /le rôle moteur des acteurs	

	<p>aux acteurs locaux⁴.</p>	<p>Par exemple, renforcer l'accès aux données et la compréhension de celles-ci par les acteurs locaux.</p> <p>Par exemple, établir un scénario de référence pour 2020 ou 2021 ou une cartographie entre les signataires des donateurs afin d'augmenter le volume et le pourcentage de financements modulables (non affectés, non ciblés) et pluriannuels.</p> <p>Par exemple, visibilité des</p>	<p>l'échelon local.</p>	<p>local.</p> <p>Par exemple, un cadre solide et convenu pour le renforcement à long terme des capacités techniques et organisationnelles et le renforcement institutionnel des acteurs locaux, y compris un soutien financier accru aux fonds mis en commun existants, en accordant une attention particulière à l'égalité entre les hommes et les femmes.</p> <p>Par exemple, un meilleur alignement du financement humanitaire et du financement du</p>	<p>systématique des points de vue des communautés touchées⁵.</p>	<p>manière dont ces retours sont intégrés et la correction de cap adoptée.</p> <p>Par exemple, intégration accrue des objectifs spécifiques définis par les communautés selon les principes d'égalité et de non-discrimination (par exemple, promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'inclusion du handicap dans les crises humanitaires). Par exemple, veiller à l'intégration et</p>	<p>locaux pour ce qui est de la coordination des espèces.</p>
--	--	--	-------------------------	--	---	---	---

⁴ Y compris concernant l'utilisation des frais généraux et des financements non affectés.

⁵ Notamment en soutenant les mécanismes de protection des communautés et de responsabilisation dirigés par des organisations, réseaux et groupes de femmes.

		<p>contributions des donateurs et des acteurs locaux.</p> <p>Par exemple, amélioration du suivi des flux de financement non affectés et pluriannuels vers les partenaires en aval.</p> <p>Par exemple, l'adoption des classifications et définitions des coûts du protocole «Money Where it Counts».</p> <p>Par exemple, élaborer un indicateur permettant de suivre la répartition des financements entre les trois piliers du groupe</p>		<p>développement afin de permettre davantage d'investissements dans les capacités locales, d'améliorer la résilience et de mieux faire face aux crises de longue durée.</p> <p>Par exemple, les donateurs doivent définir des attentes plus claires et plus cohérentes vis-à-vis des intermédiaires.</p>		<p>à la représentation de tous les membres de la communauté, y compris des membres marginalisés et démunis, dans la planification des interventions.</p> <p>Par exemple, les agences doivent mettre en place des mesures pour recruter, conserver et promouvoir des femmes à des postes de direction.</p> <p>Par exemple, le suivi des résultats en matière d'amélioration de la responsabilité à l'égard des</p>		
--	--	--	--	--	--	---	--	--

		humanitaire-développement-paix.				<p>personnes touchées élaboré dans le cadre du GR2 du CPI.</p> <p>Par exemple, un engagement fort avec des groupes dirigés par des femmes, des organisations de personnes handicapées, des personnes autochtones, etc., pour prévenir, atténuer et combattre la violence à caractère sexiste.</p>		
	<p>Prévisibilité</p> <p>Amélioration de la prévisibilité du financement, y compris pour les acteurs locaux.</p>	<p>Par exemple, proportion plus élevée de financements pluriannuels en aval de la chaîne de transaction.</p>					<p>Coordination inclusive</p> <p>Mécanismes de coordination plus</p>	<p>Par exemple, renforcer les liens et soutenir la mise en œuvre des travaux menés par le</p>

		<p>Par exemple, critères publiés pour l'allocation et le partenariat à long terme.</p> <p>Par exemple, des financements davantage fondés sur les interactions et des synergies renforcées avec les cycles de financement du développement, en particulier avec la RRC et les mesures d'anticipation devant permettre un meilleur alignement sur les ODD.</p> <p>Par exemple, amélioration</p>					<p>transparents et plus ouverts aux acteurs locaux⁶.</p>	<p>GR1 du CPI sur les orientations du CPI concernant la localisation en coordination. Par exemple, soutenir les liens avec les acteurs du groupe pour obtenir des résultats humanitaires .</p>
--	--	---	--	--	--	--	---	--

⁶ Y compris aux femmes, aux organisations de défense des droits des femmes, aux organisations dirigées par des femmes et aux organisations dirigées par des personnes en situation de handicap, et renforcer les liens au sein du groupe humanitaire-développement-paix (y compris dans les domaines de la protection sociale, du développement, du changement climatique, de la consolidation de la paix, de la RRC et du redressement socio-économique).

		<p>quantitative et qualitative du financement pour les acteurs locaux et nationaux, y compris les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes, ainsi que les organisations représentant des groupes à risque, notamment les personnes handicapées.</p> <p>Par exemple, les engagements sont honorés en temps utile.</p>						
--	--	---	--	--	--	--	--	--

							<p>Participation des femmes</p> <p>Renforcement de la participation des femmes à la prise de décision et à la direction, et renforcement de la responsabilité à l'égard des femmes et des filles touchées par la crise et à risque dans le système humanitaire.</p>	<p>Par exemple, la participation significative des femmes à la prise de décision et à la direction est renforcée.</p>
--	--	--	--	--	--	--	---	---